

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 23 juin 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame BELHADEF

Convocation envoyée le 17 juin 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44
Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de présents participant au vote : 32
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-François DODET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Christine MARTIN	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	
Madame Claire TOMASELLI		

Membres absents :

Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Monsieur Patrick BAUDEMONT	
Madame Monique BAYARD	

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

**Saint-Apollinaire – Secteur des Longènes – Déclassement du domaine public –
Engagement des formalités administratives**

Le site de projet n°8 du PLUiHD sur le secteur des "Longènes" à Saint-Apollinaire, prévoit la réalisation d'une opération d'ensemble à vocation tertiaire ou en lien avec les filières d'excellence et les équipements métropolitains.

Eiffage Aménagement a déposé un Permis d'Aménager sur ce secteur, en vue de réaliser une zone d'activité dédiée à la santé. Cette opération englobe notamment un parking provisoire d'environ 250 places, destiné principalement au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) mais accessible au public. Une partie marginale de ce parking se situe sur une parcelle appartenant à Dijon Métropole, la partie principale étant aménagée sur des terrains appartenant à la Ville de Saint-Apollinaire.

Il convient de préciser que l'opération d'aménagement qui sera réalisée par Eiffage prévoit la construction d'un parking silo dont la capacité de stationnement correspondra aux besoins du CHU et du Centre Georges-François Leclerc. Il est également indiqué que les futures activités qui s'implanteront sur le site devront disposer d'une offre de stationnement adaptée à leurs propres besoins.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette opération, il convient au préalable de déclasser du domaine public l'emprise du parking.

Ainsi, il est proposé d'engager les formalités administratives préalables à la désaffectation et au déclassement du domaine public de l'emprise à usage de parking, appartenant à la Métropole, telle que représentée sur le plan ci-annexé, cadastrée section AE n° 412 à Saint-Apollinaire et d'une superficie de 1 296 m².

Il est précisé qu'une enquête concomitante sera réalisée par la Ville de Saint-Apollinaire, afin de déclasser la totalité du parking. Sous réserve de l'obtention d'un avis favorable du commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique, la cession des terrains pourra ensuite intervenir.

Il est précisé également qu'un parking transitoire, d'une capacité équivalente, sera aménagé dans l'attente de la mise en service du parking silo.

LE BUREAU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'engager** les formalités administratives préalables à la désaffectation et au déclassement du domaine public de l'emprise, à usage de parking, telle que représentée sur le plan ci-annexé, cadastrée section AE n° 412 à Saint-Apollinaire et d'une superficie de 1 296 m² ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 37	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	